

**Procès-verbal de séance
du Conseil municipal
10 septembre 2018**

Présents : Francine BRENOT-CARNET, Souhila CHIDIAC, Eric CIVRAC de FABIAN, François DEYSSON, Jacques ILLIEN, Jean-Marc LAGORGETTE, Jean-Louis LIEBEN, Valérie MURAWSKY, Corinne SKRZYP

Excusé : Jean-Paul LENFANT donnant procuration à François DEYSSON

Absente : Mélanie MAHERAULT,

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance avec quelques informations :

- Effectifs de l'école : 66 élèves ont fait leur rentrée scolaire dans notre école. C'est un peu moins que lors de la rentrée précédente.

Les effectifs se répartissent comme suit :

- ✓ Marie-Françoise FILLON : 4 PS, 8 MS, 10 GS – Total : 22
- ✓ Marie Céline KHEDR : 5 CP, 7 CE1, 8 CE2 – Total : 20
- ✓ Adeline GAUCHER : 7 CE2, 4 CM1, 13 CM2 – Total : 24

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur le nombre important des CM2 (13) à mettre en parallèle avec le faible effectif des élèves inscrits en petite section.

- La municipalité continue de réfléchir à la dématérialisation des paiements (*par carte bleue via Internet*) pour les familles utilisant les services périscolaires.
- Travaux route d'EPISY : les travaux sont terminés, y compris les reprises trottoirs et le changement de la conduite d'eau. Ces deux points ont été pris en charge financièrement par la SAUR. La pose du tapis de bitume a été payée par la mairie.
- Route de LORREZ le BOCAGE : les travaux seront terminés semaine 39. Plusieurs points à revoir : rustines entre les bordures, abaissement de ces dernières devant le passage piétons, aux abords de l'abribus "Roche du saut". Le Conseil général a décidé de reprendre la totalité de la route de LORREZ le BOCAGE semaine 42 au vu de l'affaissement de la chaussée sur la conduite d'assainissement. Dans l'attente du séchage complet, la signalisation horizontale des bandes STOP sera refaite en jaune par la commune. La signalisation au sol sera refaite en totalité fin octobre, début novembre.
- Le premier Forum des associations qui s'est tenu le samedi 8 septembre, a permis à chacun de mieux se connaître et de réaliser plusieurs inscriptions.
- Le concert offert le samedi 8 septembre par le quatuor TORNADO ASSAI, pour la mise en place d'un chauffage dans l'église a rencontré un très nombreux public, a rapporté environ 1300 € à l'E.A.P. Cette somme à laquelle s'ajoutera la subvention de la mairie (926 €) sera complétée par le diocèse.
- Le Concert à NO STRESS, le samedi 8 septembre, a réuni de nombreux amateurs de rock.
- La brocante, organisée par l'association l'ENVOL, a connu un beau succès le dimanche 9 septembre.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal précédent

Aucune modification n'étant apportée, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

1. SDESM – Adhésion des communes de BAGNEAUX sur LOING, CROISSY BEAUBOURG, LESIGNY et VILLENY

François DEYSSON explique que, comme cela a déjà été fait lors des séances précédentes du Conseil municipal, il y a lieu de se prononcer cette fois sur l'adhésion des communes de BAGNEAUX sur LOING, CROISSY BEAUBOURG, LESIGNY et VILLENY au sein du syndicat SDESM (*Syndicat des Energies de Seine et Marne*).

Selon l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre du syndicat, dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération d'adhésion au SDESM pour se prononcer sur l'adhésion de cette commune.

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (*C.G.C.T.*), relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu les délibérations n° 2018-36 et 2018-40 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de BAGNEAUX sur LOING, CROISSY BEAUBOURG, LESIGNY et VILLENY ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'adhésion des communes de BAGNEAUX sur LOING, CROISSY BEAUBOURG, LESIGNY et VILLENY au SDESM.

Nomenclature : 5.7.1.

2. SDESM - Conventionnement pour opérations de rénovation énergétique des bâtiments communaux et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.)

En l'absence de Jean Paul LENFANT, François DEYSSON explique que notre Commune peut, en tant que membre du SDESM, bénéficier du service de Conseil en Energie Partagé (*C.E.E.*) proposé par le SDESM.

Une participation financière est demandée par le SDESM s'élevant à 1€ par habitant, pour la durée de la convention, soit 3 ans. Le coût pour la commune s'élèverait à 760 €, payables en 3 fois.

Le service de Conseil en Energie Partagé comprend :

- ✓ Une étude énergétique sur le patrimoine existant (*bâtiments, flotte de véhicules, éclairage public*) avec :
 - inventaire du patrimoine communal ;
 - bilan des consommations et des dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre des 2 dernières années ;
 - analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la Commune, étude des gisements potentiels d'économie ;
 - élaboration de préconisations d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ;

- suivi et le contrôle réguliers des consommations et dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre sur la base des informations transmises par la Commune (*relevés, factures, ...*) ;
- remise d'un bilan annuel des consommations d'énergie et d'eau mettant en évidence les résultats obtenus.
- ✓ Un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée
 - accompagnement de la Commune dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'action préconisé ;
 - conseil et le suivi sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie.
- ✓ Un accompagnement du changement des comportements
 - information et formation des élus et des équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine
 - sensibilisation des usagers des bâtiments publics
 - mise en réseau des élus du territoire en vue de créer des dynamiques d'échanges de bonnes pratiques et de développer des projets communs.

Jean Paul LENFANT ayant remarqué que certains termes utilisés pour la rédaction de la convention n'étaient pas assez précis, François DEYSSON a demandé au SDESM de les reprendre.

A ce jour, les élus n'ont pas encore eu connaissance du retour du syndicat. François DEYSSON propose d'attendre ce retour avant de délibérer sur une adhésion à ce service.

Les élus présents et représentés décident de reporter l'examen de cette convention lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Madame DELAFONTAINE, représentante du SDESM, a été reçue en mairie par MM. DEYSSON et LENFANT, le vendredi 7 septembre 2018, pour présenter cette convention. En tant que délégué élu du SDESM, pour le territoire Seine et Yonne, Jacques ILLIEN déplore de ne pas avoir pu assister à cette réunion puisque la date a été fixée sans qu'il n'ait été consulté en amont par les organisateurs de cette réunion. François Deysson précise qu'il convenait d'obtenir des éclaircissements du SDESM avant le conseil municipal du 10 septembre 2018, ce qui ne permettait pas d'attendre le retour de Monsieur ILLIEN. Ce dernier répond qu'il n'était pas du tout en vacances le jour où la réunion s'est tenue.

3. SDESM – Convention de versement de subvention

Pour les mêmes raisons que celles expliquées au paragraphe 2, l'examen de ce point est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

4. Personnel – Remplacement d'un adjoint administratif pendant son congé de maternité

François DEYSSON précise que l'agent actuellement en poste à l'Agence Postale Communale sera remplacée pendant son congé de maternité.

5. Budget – Décisions modificatives à la demande de la DGFIP

François DEYSSON explique que le budget 2018 de la Commune de VILLECERF a été pris en charge par la Trésorerie de MONTEREAU FAULT YONNE au niveau des articles et des chapitres, en lieu et place de la Trésorerie de MORET sur LOING qui a fermé ses portes.

Des anomalies doivent être corrigées au niveau des opérations d'ordre.

Cette décision modificative a pour but de procéder à la correction d'anomalies sur des opérations d'ordre qui ne sont pas équilibrées :

- ✓ le virement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement doit être corrigé car au chapitre 023 apparaît la somme de 127 848,32 € alors qu'au chapitre 021, apparaît la somme de 116 134,00 €. Or, ces deux montants doivent être égaux.
- ✓ une somme de 5 500 € a été budgétée au compte 21318 au chapitre 040 en dépenses d'investissement. Cependant rien n'a été budgété au chapitre 042 en recettes de fonctionnement. Or, ces deux chapitres d'ordre de transfert entre sections doivent être égaux.
- ✓ il en ressort un déséquilibre global entre opérations d'ordre comme suit :
 - total dépenses : 133 348,82 € (127 848,32 + 5 500,00 €)
 - total recettes : 116 134,00 €.
 Ces deux montants doivent être égaux.
- ✓ les reprises de résultat ne sont pas conformes :
 - report au 001 en recettes attendu : 11 714,82 € (au lieu de 11 714,82 € reportés sur le budget en dépenses).

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder aux opérations suivantes, recensées dans le tableau ci-dessous :

| Chapitre d'investissement | Article | Budget primitif 2018 | BP VOTE | DM1 | Total budget |
|---------------------------|---------|--|--------------|--------------|--------------|
| Dépenses | | | | | |
| 001 | 001 | Solde d'exécution d'investissement | | -11 714.82 € | |
| 040 | 21318 | Autres bâtiments publics | | -5 500.00 € | |
| 021 | 21318 | Autres bâtiments publics | | 5 500.00 € | |
| 023 | 2..... | virement à la section d'investissement (chapitre ne comportant que des prévisions sans exécution (dépenses)) | | 23 429.64 € | |
| Recetes | | | | | |
| 10 | 1068 | Excédent de fonctionnement | | -11 714.82 € | |
| 001 | 001 | Solde d'exécution d'investissement | | 11 714.82 € | |
| 021 | 021 | Virement de la section de fonctionnement investissement | 116 134.00 € | 11 714.82 € | 127 848.82** |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Nomenclature : 7.1.

6. Budget – Suppression régie photocopie

Au vu du décalage entre les recettes enregistrées par la régie photocopies et du montant de l'indemnité régie photocopie, François DEYSSON propose de supprimer la régie photocopie au 31 décembre 2018 et de supprimer l'indemnité servie à l'agent au 1^{er} janvier 2019.

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique et notamment l'article 18 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil municipal de VILLECERF du 29 avril 2014 portant délégation au Maire du pouvoir de créer des régies municipales et la création d'une régie de recettes spécifique pour les recettes perçues par la commune pour les photocopies réalisées pour le public ;

Vu le différentiel important entre les recettes perçues et le montant de l'indemnité versée à l'agent administratif régisseur titulaire de la régie photocopies en défaveur de la commune.

Le Maire propose aux élus du conseil municipal de supprimer la régie photocopie au 1^{er} janvier 2019.

Le Maire précise que l'adjoint administratif régisseur titulaire de la régie photocopie percevra son indemnité de régisseur jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la suppression de la régie photocopie au 1^{er} janvier 2019.

Nomenclature : 7.1.4.

- **Agenda**

- ✓ vendredi 21 septembre, à 20 h, Espace des habitants de VILLEMER : conférence "Sport, alimentation et maladies cardiovasculaires" organisée par la CCMSL ;
- ✓ dimanche 23 septembre, au départ de la mairie de NANTEAU sur LUNAIN : randonnée du Patrimoine, organisée par la CCMSL. Départs dès 7 h 30 et au plus tard à 9 h30 ;
- ✓ samedi 29 septembre, toute la journée : Fête du village couplée avec le Festival Jeunesse de la CCMSL ;
- ✓ samedi 13 octobre, à 20 h 30, au centre culturel de MORET sur LOING : conférence de Monsieur Gilles PRILAUX "l'archéologie de la grande guerre", dans le cadre du centenaire de 1918 ;
- ✓ dimanche 11 novembre : cérémonie du centenaire ;
- ✓ dimanche 25 novembre : repas des aînés (*destiné au plus de 71 ans*) sur inscriptions auprès du secrétariat de mairie ;
- ✓ dimanche 2 décembre, dans la salle polyvalente : marché de Noël organisé par la Foyer rural ;
- ✓ vendredi 7 décembre : conférence de Madame ANTIER "Les espionnes de la première guerre mondiale".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.